



ACP-EU JOINT PARLIAMENTARY ASSEMBLY  
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE

*Commission des affaires sociales et de l'environnement*

ACP-UE 101.756/B/15

19.3.2015

# PROJET DE RAPPORT

sur les défis et perspectives en matière d'éducation et de formation  
professionnelle dans les pays ACP

Commission des affaires sociales et de l'environnement

Corapporteurs: Musa Hussein Naib (Érythrée) et Francesc Gambús

## **PARTIE B: EXPOSÉ DES MOTIFS**

## **Introduction**

Dans son document final intitulé "L'avenir que nous voulons", la conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) a réaffirmé que l'accès universel à un enseignement de qualité à tous les niveaux est une condition essentielle du développement durable, de l'élimination de la pauvreté, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et du développement humain, dans une perspective de réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

L'accélération du phénomène de la mondialisation et de la libéralisation des échanges commerciaux crée de nouvelles possibilités d'échange de biens, de services et d'informations entre les pays ACP. Pour les exploiter au mieux, les pays ACP doivent investir dans la formation idoine de ressources humaines de haut niveau technique, en réorganisant leurs secteurs éducatifs.

## **Contexte**

Les savoir-faire, l'information et la communication se trouvent au cœur du progrès humain, des réalisations de l'humanité et du bien-être des personnes. L'évolution actuelle des technologies de l'information et de la communication confère une dimension nouvelle aux savoir-faire, aux échanges d'informations et à la communication, à l'heure où la mondialisation s'intensifie. Les pays ACP ont donc besoin de se constituer un capital de ressources humaines dotées des compétences qui faciliteront leur intégration dans une économie fondée sur la connaissance.

Il est établi qu'une main-d'œuvre bien formée et compétente contribue directement à la hausse de la productivité globale, au renforcement de la croissance économique, à l'éradication de la pauvreté et, enfin, à l'amélioration du niveau de vie des populations dans les pays ACP. En outre, des projets d'éducation et de formation correctement pensés, ciblés et mis en œuvre peuvent également permettre de lever les obstacles qui empêchent les personnes de mener une existence utile et productive au sein de leur communauté. Pour rendre possible et pérenniser ceci, il est essentiel de disposer d'un système éducatif (établissements scolaires, enseignants, universités et personnel administratif) flexible, doté de la confiance et des méthodes nécessaires pour relever tant les défis du quotidien que ceux sortant de l'ordinaire.

## **Défis**

Les pays ACP ont rencontré des succès variables en matière d'éducation: certains ont accompli des progrès remarquables aux différents niveaux, tandis que d'autres se trouvent confrontés à une série de problèmes alors qu'ils tentent d'atteindre les objectifs dans ce domaine, conformément aux engagements fixés dans le cadre des OMD. L'apprentissage devrait poser les bases d'un avenir juste et durable pour les populations. Dans cette perspective, il est essentiel, pour les économies de la plupart des pays ACP, de réformer en profondeur leurs systèmes éducatifs, avec les objectifs suivants:

- améliorer l'accès de tous les citoyens à des services éducatifs de qualité;

- améliorer la fourniture à tous les citoyens de services éducatifs efficaces et efficients;
- contribuer à la mise en place d'un secteur des services éducatifs qui soit compétitif à l'échelle internationale;
- renforcer la capacité des économies à élaborer et mettre en œuvre des politiques éducatives;
- élaborer des programmes intégrant plus largement la dimension internationale;
- encourager le développement de mécanismes innovants de fourniture des services éducatifs;
- renforcer la transparence et la responsabilité en matière de fourniture de services éducatifs; et
- contribuer au développement d'un marché du travail concurrentiel à l'échelle internationale.

Les asymétries qui marquent l'ordre économique mondial en développement, la gouvernance des affaires internationales, la situation actuelle de l'économie mondiale et le fardeau de la dette se traduisent par une instabilité économique et sociale qui place les pays ACP face à de multiples défis. Ces difficultés nuisent au transfert des connaissances entre les secteurs de la société.

Pour répondre aux besoins du marché du travail et remplir leurs objectifs de développement, les pays ACP doivent fournir des infrastructures d'éducation et de formation techniques et professionnelles sur le long terme. Il leur faut donc inclure dans leurs stratégies nationales pour l'acquisition de compétences des programmes d'éducation et de formation techniques et professionnelles, ainsi que des campagnes d'alphabétisation, et y associer le secteur privé afin, entre autres, que l'entrepreneuriat ait sa place dans les programmes de formation de qualité.

Il est établi que le rôle joué par les nouvelles technologies, notamment les technologies de l'information et de la communication, dans la création de connaissances contribue à une éducation ouverte à tous et au développement durable.

Par ailleurs, les répercussions des conflits qui sévissent dans certains pays ACP mettent à mal le soutien à l'éducation et à l'échange d'expertise, ainsi que l'essor de ceux-ci. À cet égard, il est essentiel que les pays ACP relèvent les défis communs en matière d'éducation par l'intégration et la coopération régionales, notamment dans l'enseignement supérieur et la formation technique et professionnelle. Il leur faut donc s'engager en faveur d'une bonne gouvernance dans leurs secteurs éducatifs, qui passe notamment par l'utilisation transparente et efficace des ressources.

Il convient de continuer à renforcer et à encourager la mobilité des compétences dans les pays ACP par l'intermédiaire de programmes de coopération Sud-Sud, notamment des échanges scientifiques, techniques, culturels et pédagogiques. Ainsi, les pays ACP pourront mettre sur pied des capacités en matière de ressources humaines qui soient compétitives dans un environnement mondialisé. Le problème de la fuite des cerveaux constitue une menace constante et empêche de conserver les ressources humaines qualifiées au service des systèmes éducatifs des pays ACP.

La solidarité mondiale en faveur des objectifs d'éducation pour tous adoptés à Dakar demeure importante et l'aide publique au développement fournie par les pays développés restera

essentielle pour les pays ACP, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, en dépit des transformations du paysage économique mondial. Dans cette perspective, les mutations politiques et économiques que connaissent les pays ACP exigent que le programme de développement pour l'après-2015 accorde à l'éducation une place qui lui permette de toucher tous les secteurs de la société, en favorisant notamment l'alphabétisation des jeunes et des adultes, ainsi que des valeurs et attitudes positives.

Dans le cadre du 10<sup>e</sup> Fonds européen de développement, le programme Edulink pour l'enseignement supérieur et la recherche, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Secrétariat ACP, constitue une excellente base de coopération dans ce domaine, et les expériences découlant de cette initiative devraient être étendues à d'autres champs de l'éducation et de la formation professionnelle.